

Pour que la nouvelle place de la Gare de Grandson intègre une plate-forme multimodale

En date du 23 novembre dernier, les membres de la commission nommée par le conseil communal, le 6 octobre 2016, et représenté par : Mesdames Perrin Evelyne, Bardet Camille, Helfer Nicole, et de Messieurs Langone Claude, et Cavalière Michel. Se sont réunis pour statuer sur le Préavis Municipal N°586/16, concernant la réponse à la motion

« **Pour que la nouvelle place de la gare de Grandson intègre une plate-forme multimodale** ».

Bien que la réponse à la motion soit parfaitement détaillée et claire, la commission a passé en revue tous les sujets, et posé de nombreuses questions au Municipal Antonio Vialatte, lequel a répondu à toutes nos interrogations en développant le sujet, et en y apportant des compléments imagés parfois.

**Parc à vélos sécurisé :**

La commission souligne que l'état des lieux concernant le stationnement des vélos est insatisfaisant, en effet cela est inadapté et insuffisant. La possibilité de laisser son vélo dans un lieu de stationnement avec dispositif de fixation et d'un couvert, est encore lacunaire aujourd'hui, bien que la commune ait déjà mis en place des espaces pour les utilisateurs.

Le projet d'agglomération prévoit l'amélioration des infrastructures, et du réseau de la mobilité douce, notamment par l'installation et/ou amélioration des zones de stationnements à Grandson. Notre bourg est encore bien loin, d'offrir de telles installations pour l'instant, tant sur le plan quantitatif et qualitatif, ni d'avoir répondu aux attentes des usagers au sujet de la sécurité lié au vol, car trop peu de supports permettent de cadenasser les cycles, et le couvert est inexistant pour préserver ceux-ci des intempéries. Plusieurs vélos sont déjà stationnés n'importe comment en raison de ce manque.

La commune est en tractation avec les CFF pour la pose d'un de ces abris couverts ; mais le Municipal ne peut nous en informer de la date de sa réalisation.

La commission est consciente que des coûts engendrés par des installations provisoires sont trop onéreuses pour gaspiller nos deniers, et que ces installations sont étroitement liées au projet de modification de la porte d'entrée de Grandson, étudiée par le projet d'AggloY.

Sur les 5'800m<sup>2</sup> que compte la place de la gare, seuls 1'600m<sup>2</sup> sont maîtrisés par la commune et, à l'heure actuelle, la poste en utilise une grande partie. La future place du château devrait intégrer la nouvelle Poste ; mais l'état d'avancement du projet bloque son déménagement. D'autre-part, la commune doit traiter avec 4 entités différentes appartenant aux CFF, propriétaires de la majorité de la parcelle, et cette situation complique passablement les négociations.

Un membre de la commission a suggéré que la commune se porte acquéreur du petit bâtiment poids public, et de restituer les WC public, et de servir les dépends pour un local à vélo ou d'y installer la poste. Ce qui semble impossible selon le Municipal ; ces bâtiments étant voué à la démolition, ainsi que la crainte de voir la poste refuser, et partir de Grandson définitivement ; mais la commune devrait se pencher sur cette éventuelle possibilité, et tenter une discussion tout de même.

Concernant, les places motos et scooters, celles-ci sont aussi nettement insuffisantes, puisqu'au nombre de 3 seulement, près de la poste actuellement, et pas pratique du tout, de par leurs conceptions et situations. En effet, si la première case est utilisée par un gros scooter et de surcroît mal parké, les deux autres places motos ne peuvent être utilisés en raison de l'étroitesse du passage et, il devient également impossible de manœuvrer avec de grosses motos ou scooters.

Dans l'enceinte du P+R, 8 places motos sont disponibles côté gare ; mais celles-ci sont mal signalées. L'accès au P+R est situé côté Tuileries, et la circulation se fait en sens unique en direction de la gare ; mais le panneau indicateur des places motos n'est visible que depuis l'intérieur du P+R. Il serait donc judicieux de le mettre sur deux faces de façon à ce que les utilisateurs de deux roues puissent le voir depuis la route.

Par conséquent,

La commission accepte la réponse de la Municipalité au sujet des parcs à vélos ; mais demande à la Municipalité de fournir pour le prochain conseil, un agenda prévisionnel pour la réalisation des travaux énoncé à 2017. De bien vouloir prendre aussi la suggestion de transférer les 3 places motos, située derrière la poste pour les installer le long du mur du petit bâtiment CFF, et de mettre les vélos sur la partie prévue pour les motos ce qui serait plus judicieux. Cette vision offrirait la possibilité de parquer un plus grand nombre de vélos, et d'étudier la possibilité d'y mettre un couvert à vélo déplaçable et réutilisable au gré des aménagements futurs.

Le parcage motos/scooter serait plus facile d'accès, propice à peu de manœuvres et les trois places pourraient être utilisées, et de faire pression sur les CFF pour qu'il y installe au plus vite leur abri-vélos prévu.

Si toutefois cet échange n'était pas envisageable, la commission propose d'utiliser une parcelle présente sur le domaine communal, par exemple le long de la façade du bâtiment communal.

D'autre-part, une meilleure signalisation des places de parc motos et vélos aurait pour effet de limiter le parcage sauvage.

**Station vélos en libre-service :**

La commission accepte la réponse de la Municipalité concernant la station de vélos en libre-service et se réjouit que le concept évolue vite et, de le voir arriver à Grandson.

**Place arrêt minute :**

Le P+R possède 4 places « arrêt minute » ainsi qu'une place handicapée, celles-ci sont idéalement bien situées, car juste au milieu du Quai N°1, et juste à côté de l'horodateur, vers le bas de la rampe.

Mais là aussi, leur signalisation est inexistante à l'extérieur du P+R, et il serait judicieux de prévoir des indications visibles depuis la route ainsi qu'à l'entrée du parking.

**Deux places Mobility :**

La commission n'accepte que partiellement la réponse de la Municipalité. Le système Mobility doit être envisagé plus comme un service à la population de Grandson que comme un service touristique. Les membres de la commission souhaiteraient que la Municipalité montre une réelle volonté pour ce système de véhicules en partage, car il existe un vrai intérêt de la part d'une partie de la population, et si l'on souhaite favoriser la mobilité douce, il serait juste de favoriser ce transport, pour dépanner ceux qui ne possèdent pas de véhicule. La Municipalité pourrait envisager de mettre un crédit à disposition pour un véhicule durant une période déterminée, pour y faire un essai !

Si cette possibilité devient réalité, et que cette solution ne puisse être envisageable sur la place de la gare, la commission propose qu'une place pourrait soit dédiée à ce type de véhicule sur la place du château.

**Gestion du stationnement :**

La commission a demandé des clarifications sur la gestion du stationnement de la place de la gare. La gestion du stationnement du P+R n'est pas du ressort communal mais bel et bien des CFF qui le gère eux-mêmes.

Concernant la gestion du stationnement sur le domaine communal, la commission se réjouit d'apprendre la mise en vigueur, début 2017, du règlement sur le stationnement.

Pour que la nouvelle place de la Gare de Grandson intègre une plate-forme multimodale

D'après les quelques documents montrés par le Municipal Vialatte, le stationnement à durée limitée pour les personnes sans macaron le long de la route du lac encouragera les véhicules tampons extérieurs à la commune à se parquer au P+R, et permettra ainsi de libérer un grand nombre de place pour les habitants.

La commission attendra la communication officielle prévue prochainement pour la population.

**En conclusion :**

La commission accepte dans son ensemble les réponses de la Municipalité ; mais enjoint celle-ci à tenir compte de ses remarques, et de nous apporter lors d'un prochain conseil des réponses.

La rapporteuse remercie les membres de la commission, et le Municipal Vialatte pour la bonne marche de cette séance, et des réponses apportées, elle prie, les conseillers et conseillères de bien vouloir accepter ce préavis tel que proposé dans ce rapport.

Rapporteuse :

Helfer Nicole



Les commissionnaires :

Bardet Camille



Perrin Evelyne



Cavalière Michel



Langone Claude



Original remis à La commune le : 13.12.2016 par E-mail

Copie à remis à Mme Cattin Nathalie avec liste la liste de présence le : 15.12.2016 en main propre

Copie aux Président de Groupe : le 11.12.2016 par E-mail